

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation

Rue du Londel

entre le carrefour du Londel et l'intersection de la rue du Temple

sur le territoire de la commune de Périers sur le Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors du déroulement des travaux pour la réalisation des enrobés sur le plateau de la voie communale par l'entreprise MASTELLOTTO 31 rue de l'Avenir 14651 CARPIQUET.

A R R Ê T É

Article 1 : Pendant la durée des travaux du **07 au 11 mars 2016**

- rue du Londel entre le carrefour du Londel et l'intersection de la rue du Temple

- La circulation sera totalement interrompue dans les deux sens du 07 au 11/03/2016

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Direction de la Société titulaire des travaux
- Gendarmerie de Ouistreham

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour information :

- Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Le Service d'enlèvement des déchets ménagers de Caen la mer

Fait à Périers sur le Dan, le 04 mars 2016

Le Maire,



Raymond PICARD

